

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 06 février 2025

| Nombre de membres  |    |
|--|----|
| Art L2121-2<br>code des collectivités<br>territoriales : | 35 |

Liste des délibérations examinées affichée le 11 février 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2025

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Ikrame TOURI

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, David HORNUS, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Laure LAURENT à Yves GAVault, Jacky BÉJEAN à Françoise BÉRARD, David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Delphine CHAPUIS à Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL à Ikrame TOURI, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Yamina SERI à Coralie TRACQ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Fabien BAGNON à Nejma REDJEM,

Membres absents à la séance :

DÉNOMINATION DU PASSAGE  
ENTRE LE SUD DE LA PLACE  
MARÉCHAL JOFFRE ET L'AVENUE  
DE LA RÉPUBLIQUE "PASSAGE  
ANDRÉ CLÉMENÇON"

Délibération : 02-2025-008

Transmis en préfecture le : 11/02/2025

**RAPPORTEUR : Monsieur Etienne FILLOT**

Le point de jonction entre la place Maréchal Joffre et l'avenue de la République constitue un rétrécissement de voirie. Afin d'améliorer la sécurité des piétons, un passage sous immeuble a été créé en 2006 au droit du 6 place Maréchal Joffre.

En vertu de l'article L2121-30 II du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ». Le passage sus-désigné, salutaire pour les habitants, mérite de porter le nom de son initiateur et concepteur, Monsieur André Cléménçon, architecte, conseiller municipal de 1989 à 2001, membre de la commission de l'urbanisme et du logement et décédé à l'âge de 97 ans le 21 septembre 2024. Afin de lui rendre hommage, la commune de Saint-Genis-Laval souhaite donc que ce passage soit orné d'une plaque comportant l'inscription suivante :

Passage André Cléménçon  
Conseiller municipal  
1989 à 2001

Il est précisé que la dénomination de ce passage n'emporte aucune modification de la base d'adresse locale (BAL), étant donné que ce passage ne dessert aucun immeuble, mais se trouve simplement intégré au 6 place Maréchal Joffre.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission n°2 « Aménagement durable, Cadre de vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 30 janvier 2025 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **NOMMER** le passage couvert reliant le sud de la place Maréchal Joffre à l'Avenue de la République « Passage André Cléménçon, conseiller municipal, 1989-2001 ».

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Etienne FILLOT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

**Le secrétaire de séance,**

**Ikrame TOURI**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,  
Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.